

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la
séance Extraordinaire du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 18 décembre 2023

.....	1
Assermentation	3
1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour modifié	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 04.12.2023	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité.....	4
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales	5
7. Préavis 21/2023 - Concernant la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 265'860	6
8. Election d'un membre pour la commission de gestion (démission de M. Philippe ESSEIVA)	9
9. Election d'un délégué pour l'APEC (démission de M. Philippe ESSEIVA)	9
10. Election d'un délégué et d'un suppléant pour le Conseil Régional (démission de M. Philippe ESSEIVA)	9
11. Divers et propositions individuelles	10
12. Annonce de préavis futurs	10

Le **Président**, M. **Nicolas VOUT** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^{me} la **Syndique**, à Messieurs les Municipaux, pour ce Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 18 décembre 2023.

Il précise que nous devrions directement passer au point 1. Assermentation, mais il doit modifier l'ordre du jour. Il a reçu un appel de la Préfecture, ce jour, et il y a un délai de trois jours de droit de recours, donc M. **Philippe ESSEIVA** ayant été élu hier le 17.12.2023, ne peut être assermenté en séance ce soir. Il faut patienter. Il sera assermenté en fin de semaine en petit comité devant les membres du bureau. Il regrette cette situation, car il aurait souhaité pouvoir le faire devant l'Assemblée de manière plus formelle, mais nous devons respecter la loi. Il précise qu'il y avait eu huit jours entre le 1^{er} jour des élections communales complémentaires et l'assermentation de M. **Frédéric GUILLOUD**. Il remercie l'Assemblée de sa compréhension, ainsi que de s'être déplacée pour ce Conseil et cette éventuelle assermentation qui n'aura finalement pas lieu. Il réitère ses félicitations à de M. **Philippe ESSEIVA** pour son élection, en précisant un taux de participation de 30.9% et qu'il a bien été élu.

L'Assemblée applaudit M. **Philippe ESSEIVA**

Assermentation

Aucune

1. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 36 conseillers sont présents, 16 sont excusés et 3 absents.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement, le **Président** ouvre donc la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le **Président** a reçu ce soir la démission de M. **Philippe ESSEIVA** du Conseil Communal qui entrera en fonction le 01.01.2024 comme Municipal. Sa démission ayant été reçue et acceptée, nous pourrions donc procéder aux élections en points 8, 9 et 10.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité (35 OUI)

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 04.12.2023

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. Aucune. La version définitive du PV sera disponible sur l'Extranet de la Commune, après son approbation et sa signature.

Le Procès-verbal du 04.12.2023 est adopté à l'unanimité (32 OUI, 3 abstentions)

4. Communications du Bureau

Le **Président** explique notre dernier dimanche d'élections communales :

Le 2^{ème} tour des élections complémentaires communales a eu lieu, hier dimanche 17 décembre 2023. Il remercie les **scrutatrices** et **scruteurs** pour leur travail pour ce 4^{ème} dimanche d'élections. Le dépouillement était terminé vers 11h30 et le résultat a été annoncé vers midi dans cette même salle du Conseil.

5. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^{me} **Louise SCHWEIZER**. Elle remercie la présence des conseillers pour ce Conseil Communal et n'a pas de communication concernant ses dicastères.

M. **Nicolas RAY** indique que la Commune a récupéré l'accès à l'Auberge et il y aura des travaux de remise en état pendant que celle-ci sera fermée et vide. Ces travaux figureront dans un préavis en début d'année, soit un préavis de budget complémentaire, soit un préavis d'investissements.

Informatique : L'entreprise informatique mettra fin à l'outil de l'extranet que les conseillers utilisent. Il y aura un nouvel accès qui sera proposé en accord avec le bureau.

RAT : Il fait partie de la commission de gestion-finances du RAT. Une séance annoncée en urgence la semaine dernière par le CODIR a eu lieu. Sur la base des résultats provisoires 2023 et des projections 2024, les structures d'accueil de jour n'arriveront plus à se financer avec les moyens actuels. Pour rappel, le RAT a des comptabilités propres à chaque structure, mais le RAT équilibre les comptes avec un principe de solidarité. Les réserves du RAT seront épuisées fin 2023 et va devoir augmenter les coûts de l'accueil de jour début 2024. D'après le CODIR du RAT, ils sont en droit de le faire, mais M. **Nicolas RAY** n'adhère pas à cette décision et conseillera vivement aux autres communes de ne pas l'accepter non plus. Toujours d'après le CODIR du RAT, l'augmentation sera reportée à 100% sur les communes. Un préavis sera proposé en début d'année 2024 au Conseil Intercommunal du RAT pour connaître quelle part sera à la charge des familles et quelle part sera pour les communes. Le surcoût estimé est important, il est de 5% sur le prix d'accueil. Un préavis complémentaire pour corriger le budget sera présenté à l'Assemblée.

M. **Denis BERGER** n'a pas de communication sur ses dicastères.

M. **Frédéric GUILLOUD** explique qu'il s'est cassé quatre cotes ce matin et demande à ce que l'on soit indulgent avec lui ce soir. Il reçoit l'autorisation du **Président** de rester assis lors de ses prises de parole.

M. **Christian DUGON** n'a pas de communication particulière sur ses dicastères. Pour son dernier Conseil, il nous fait part de son discours :

« Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Président, chers Collègues Municipaux. Tout d'abord je tiens encore à féliciter Frédéric et Philippe pour leur élection au sein de notre municipalité. Elections qui marquent pour moi le point d'orgue prochain de ma fin de carrière politique.

Un départ est toujours un moment particulier, surtout quand c'est le sien. Arriver, c'est la promesse de découvertes, de nouveautés, de rencontres... Partir, c'est abandonner en cours de route des projets, des actions que j'aurais aimé poursuivre avec vous. Mais quand on part, on arrive aussi quelque part... Ainsi va la vie. C'est à la fois une richesse et une contrariété. Je

voulais vous le dire, car si c'est bien entendu un choix, j'ai énormément apprécié mon expérience ici. J'ai beaucoup apprécié les dicastères pour lesquels j'ai pu collaborer avec des équipes formidables, compétentes et sympathiques.

Tous les projets auxquels j'ai participé au cours de ces dix-sept années passées, tous aussi passionnants les uns que les autres, toujours dans le but de servir nos concitoyens ont énormément enrichi mon expérience de l'approche et de la négociation qu'un Municipal se doit de démontrer afin d'assurer au mieux la réalisation de projets utiles à la vie de la commune. Des échecs ? pas tellement... Disons un ou deux préavis retirés, quelques améliorations ou suggestions à prendre en compte. Mais en tous cas, débattre, discuter, échanger, accepter le refus ou le compromis est la recette que j'ai adoptée pour fonctionner autant avec mes collègues municipaux qu'avec vous, chers-e Conseillères et Conseillers.

Un grand merci à vous toutes, à vous tous, à mes collègues Municipaux également, qui m'ont accompagné, soutenu, avec qui j'ai vraiment travaillé dans un esprit d'équipe, pas toujours facile à gérer.

Pour terminer, des regrets ? Oui certainement. De me séparer de cette formidable équipe qui va, j'en suis sûr gérer avec brio les beaux et grands projets en cours et tous ceux qui vont suivre.

Merci à toute et tous et au plaisir de vous revoir et surtout bonnes fêtes et prenez soin de vous »

Il est longuement applaudi par l'Assemblée.

Le **Président** le remercie pour son dévouement pour la Commune tout au long de ces années. Il sera ravi de le voir prendre place dans le public du Conseil en 2024.

6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales

APEC : Le rapporteur M. **Christian BRÜGGER** n'a pas de communication.

AISGE : La déléguée M^{me} **Françoise ESSEIVA** annonce que lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2023 à Genolier, le *Préavis 10/2023 – demande de crédit exceptionnelle de 38'028.85 CHF destiné à financer une étude de faisabilité de construction d'un complexe scolaire (classes 5P à 8P) à St-Cergue* a été accepté. Cette étude terminée a été demandée par le CODIR AISGE suite aux aléas de la construction de l'école du Bix et des projections de l'étude Migrogis. Le *Préavis 11/2023 – Demande de crédit de 44'800 CHF pour l'achat d'un véhicule-atelier mobile pour le service des bâtiments* a été amendé par deux fois. Le 1^{er} amendement proposé pour l'achat d'un véhicule électrique et non diesel est accepté et le 2^{ème} amendement proposé par la commission de gestion-finances pour augmenter le crédit de 20'000 CHF et donc avec une somme de 65'000 CHF en tout. Le préavis bis amendé est accepté.

En réponse à une question posée par un membre du CI, M. **Nicolas RAY** a précisé qu'il fallait s'attendre à une augmentation de 17 à 20% pour les coûts de construction du Bix sur le montant initial datant de trois ans.

Conseil Régional : le délégué M. **Christian BRÜGGER** indique que la séance a eu lieu le 13.12.2023 à Dully. Tous les préavis ont été acceptés. Il encourage les conseillers à aller visiter le site internet de Région de Nyon pour tous compléments d'informations. Il soulève un point sur Télé Dôle qui aura un surcoût important.

RAT : La déléguée M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** annonce la prochaine séance qui aura lieu le 27.03.2023.

SDIS : Le délégué M. **François ESSELBORN** précise que pour la séance du 26.09.2023, le PV n'est toujours pas disponible.

ORPCi : Le délégué M. **François ESSELBORN** précise que le PV est disponible, ainsi que le plan TETRIS. Il a mis à disposition des documents sur l'extranet sous la rubrique concernée. Il y aura un changement pour l'ORPC avec deux variantes possibles : celle de l'ORPC diminuerait le nombre d'ORPC à quatre ou la variante LCU (ligue de commandement unique) qui serait une cantonalisation de la Protection Civile. Les commandants et les présidents de comité de direction vaudois ont proposé une troisième variante qui se nomme « Synergie renforcée » qui permettrait de maintenir les 10 ORPC actuels.

7. Préavis 21/2023 - Concernant la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 265'860

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Frédéric GUILLOUD** n'a pas de complément d'information pour l'instant.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission propose de rejeter le préavis 21/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Nicolas PASQUIER**. La commission propose d'accepter le préavis 21/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** demande quelle est la conséquence si on refuse ce préavis ? M. **Frédéric GUILLOUD** répond que si nous refusons, il y aura moins d'argent au niveau régional et Région de Nyon adaptera les budgets en conséquence. Si d'autres communes alentour devaient développer un projet, le Conseil Régional nous répondra que nous ne pourrions pas participer, car nous ne serons pas dans le processus de développement.

M. **François ESSELBORN** demande si avec l'ancien fonds régional pour la mobilité, la Commune avait touché de l'argent ? Le seul transport disponible pour la Commune est le Nyon-St-Cergue et comme expliqué dans le rapport de la commission des finances, toutes les factures incombant sont pour la Commune. Avons-nous le droit de se retirer de ce fonds ? M. **Frédéric GUILLOUD** explique que le 1^{er} fonds est quasi terminé et que nous ne pouvons pas nous en retirer. Sur ce 1^{er} fonds, la Commune n'a rien touché financièrement. Ce dernier n'avait pas la même approche. Néanmoins les communes qui ont touché de l'argent, sous forme de participation à des infrastructures (trottoir, abri bus etc.) est en fait une participation solidaire de Région de Nyon. M. **François ESSELBORN** rebondit en précisant que sur les communes alentours on voit des cars postaux, des bus, ces communes peuvent être intéressées, mais pas la Commune d'Arzier-Le Muids.

M^{me} **Louise SCHWEIZER** intervient et explique qu'effectivement la Commune d'Arzier-Le Muids ne recevra peut-être rien en retour dans ce fonds. Ce fonds est pour promouvoir la mobilité douce et pour rabattre les personnes sur les transports publics, ceci dans la même lignée que le PECC ou encore le plan climat, ceci en rapport avec l'évolution climatique.

A l'époque elle faisait partie d'une commission pour les P+R (Park Ride) et Région de Nyon aidait à avoir une approche et payait les études de faisabilité. Cette discussion était en lien avec le projet de la nouvelle gare. Il y a eu également des discussions pour mettre des bus, pour les frontaliers, depuis la France pour se rendre plus rapidement à Nyon, pour raccourcir le temps en train. L'effort pour la mobilité douce doit être fait.

M. **Michel AUGSBURGER** ne comprend pas la commission des finances. Elle accepte sur le plan financier et en résumé rejette le préavis, la commission se substituerait-elle à la commission ad'hoc ? Il se pose la question si légitimement elle en a le droit. M. **Christian BRÜGGER** répond qu'en tant que membre de la commission des finances, ils ont mis ce texte pour ouvrir le débat. Il estime que peu d'accès sont définis pour se rendre aux gares sur le train du Nyon-St-Cergue. Certains accès passent par des champs, Il souhaiterait que Région de Nyon participe également à ces chemins d'accès pour les gares, pour que nous puissions laisser les voitures à la maison.

M. **Didier HERMANN** précise qu'effectivement les finances ne vont pas être en danger avec l'investissement à ce fonds. Lors du dernier Conseil, un long débat sur les CHF 60'000 de loyer non perçu par l'Auberge a eu lieu Les membres de la commission se demandent où prioriser les sorties d'argent. Le budget à CHF 21 millions ne suscite pas de débat, mais CHF 60'000 oui ! La Commune ne maîtrise pas les coûts de la péréquation, ni de la facture sociale, ni du RAT, ni de l'AISGE etc. Ceci est un moyen de la part de la commission des finances, de dire « attention » nous ne maîtrisons plus les coûts des associations intercommunales. Toutes coûtent de l'argent pour la Commune et essayer de comprendre ce que la Commune en retire réellement.

M. **Nicolas RAY** ne comprend pas. Il y a d'un côté le refus de l'adhésion à ce fonds de la commission des finances, mais d'un autre côté la demande de financements à Région de Nyon pour des chemins d'accès piétonnier aux gares ? C'est incohérent. L'idée est par contre excellente, aller demander la participation à Région de Nyon pour ces chemins d'accès, si le Conseil accepte auparavant ce préavis. Il poursuit en précisant que les transports publics ne sont pas des idées de Commune en Commune, c'est régional, voir mondial ! La promotion de la mobilité douce, c'est l'ensemble de la population qui va gagner sur ce point-là ! Si certaines mesures facilitent le fait de laisser la voiture à domicile et de prendre le train, c'est gagné ! Effectivement pas en argent, mais pour la planète. Il pensait que le stade ; « avons-nous besoin de cette mobilité douce en 2023-2024 » était dépassé. C'est 26'000 CHF par année sur 10 ans pour participer de manière régionale et non communale au développement de la mobilité douce. Il encourage l'Assemblée à accepter ce préavis et rappelle que financièrement, c'est acceptable pour notre Commune.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** explique que dans les transports publics il y a aussi le réseau transversal. Essayez d'aller à Gland depuis Arzier-Le Muids et c'est 1h30 de trajet ! Le jour où il y a aura un projet intercommunal pour les communes du haut de Région de Nyon, il faudra faire partie de ce fonds pour obtenir de l'aide. La commission des finances préconise d'économiser ces 26'000 CHF par année à meilleur escient, mais elle rappelle que c'est 9 CHF par habitant par année. Lors du dernier Conseil une perte de 36'000 CHF pour l'Auberge a été acceptée, qui représente 12 CHF par année par habitants.

M. **Matthieu WOLFF** explique que durant le travail en commission des finances, ils se sont aperçus qu'Arzier-Le Muids n'est pas assez intégrée dans la Région et dans les projets de ce fonds. Les projets sont un parking à Colovray, des tests de bus et notre Commune n'est pas réellement impactée. Si l'intégration du transit intercommunal était proposée, ce fonds serait intéressant pour notre Commune. M^{me} **Louise SCHWEIZER** précise que la liaison Arzier-Le Muids-Gland n'a pas été étudiée, mais Genolier-Gland oui.

M. **Éric JAQUET** ne comprend pas la commission des finances, il pense que ce n'est pas de leur ressort d'être pour ou contre ce préavis. Leurs avis personnels ne sont pas justifiés puisqu'ils doivent avoir un regard financier.

M. **François ESSELBORN** revient sur la ligne de bus qui transporterait les frontaliers pour aller à Nyon. Il ne pense pas que ce doit être la Commune d'Arzier-Le Muids en charge de ces coûts ou Région de Nyon, mais les autorités françaises.

M. **Michel AUGSBURGER** rappelle que la Canton de Vaud a annoncé le plan d'urgence climatique il y a trois ans. Ce fonds comme le PECC, qui sera mis en œuvre prochainement, aura pour conséquences de nouveaux préavis et qui seront peut-être en partie financés par ce fonds. Tout ce projet sur 10 ans sera encadré, ainsi que la coordination de 30-40 communes et déchargera les municipalités. Les CHF 26'000 sont mis en place pour une évolution de la mobilité durable dans toute la région.

M. **Frédéric GUILLOUD** précise que ce sont 39 communes qui ont déjà accepté ce nouveau fonds. Ceci représente 88% de la population. Six communes l'ont refusé dont Duillier et Bas-sins, mais aussi des communes hors du district comme Bougy-Villars, Féchy, Essertine-sur-Rolle, Gilly et Gimel. Des communes de Terre-Sainte, qui ne sont pas dans la Région, comme Céligny ont accepté ce fonds. Des communes comme Tartegnin et Arzier-Le Muids vont le voter sur cette année 2023 et Begnins, Longirod et Le Vaud n'ont pas encore voté sur ce fonds au sein de leur Conseil Communal. Ceci est prévu en 2024. Il précise, suite à la question de M. **François ESSELBORN**, que ce fonds régional ne participera pas en totalité au coût des bus pour les frontaliers. Région de Nyon sollicitera toutefois la participation de la France. Une réflexion de liaison depuis Divonne est en cours. La réflexion pour améliorer l'efficacité du train Nyon-St-Cergue est comprise dans ce fonds et c'est une bonne chose. Il encourage les conseillers ayant des demandes spécifiques de les relayer en Municipalité.

M. **Matthieu RUCHAT** comprend l'enjeu et il rejoint le « coup de gueule » de la commission des finances sur le côté excentré de la Commune et le fait de ne pas profiter de certains projets de ce fonds. Il demande comment se mettre en avant et comment être plus impliqués dans les projets de ce fonds ?

M. **Michel AUGSBURGER** repère que l'axe exploitation comprend des heures supplémentaires pour répondre aux besoins de la population. Il pense que c'est certainement ce temps qui est compris pour nos demandes spécifiques.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande des précisions sur la voie de bus sur la route Blanche citée dans le préavis 21 en page 3 ? M. **Frédéric GUILLOUD** précise que c'est un bus entre Signy centre et Nyon et non pas la route Blanche qui conduit à St-Cergue.

M. **Christian BRÜGGER** ajoute qu'il y aura un axe pour la mobilité douce vélos/piétons pour descendre à la gare de Gland qui sera un projet étudié par Région de Nyon. Il revient donc sur sa question pourquoi sur la Commune d'Arzier-Le Muids ne peut pas avoir des accès à la gare adaptés ?

M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande quelle est la participation de ce fonds pour la Commune ? Pour Signy par exemple, le bus qui va relier la nouvelle école Moser sera en place, et pour cette Commune, c'est un un bon projet. M. **Frédéric GUILLOUD** indique qu'effectivement cette voie de bus sera pour le développement de la mobilité douce sur le trajet des écoles. La Région de Nyon entre en matière sur des projets régionaux, les projets communaux restant pour les Communes.

M. **Jean FLACH** demande si la Municipalité se sent armée pour revendiquer et défendre des projets qui entreraient dans ce fonds. Aurait-elle besoin de soutien des citoyens ? M. **Frédéric GUILLOUD** répond que si une volonté populaire est demandée au niveau des transports publics, la Municipalité est armée. La Municipalité souhaite avoir des arguments et de la matière pour demander le développement des projets auprès de Région de Nyon.

Nous passons au vote.

Le préavis 21/2023 est accepté (28 OUI, 5 NON, 2 abstentions)

8. Election d'un membre pour la commission de gestion (démission de M. Philippe ESSEIVA)

Le **Président** demande des candidats. M^{me} **Natacha RUFFET** propose M. **Philippe DIEFFENBACHER** qui accepte.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** est élu par applaudissements.

9. Election d'un délégué pour l'APEC (démission de M. Philippe ESSEIVA)

Le **Président** demande des candidats. M. **Denis BERGER** propose que M. **Philippe ESSEIVA** explique le rôle de l'APEC. Il indique que ce sont deux réunions par année. Les enjeux sont intéressants avec la construction de la nouvelle STEP (station d'épuration) à Gland Projet de 40 millions qui concerne également notre Commune. M. **Jean FLACH** se porte candidat.

M. **Jean FLACH** est élu par applaudissements.

10. Election d'un délégué et d'un suppléant pour le Conseil Régional (démission de M. Philippe ESSEIVA)

Le **Président** demande des candidats. M. **Christian BRÜGGER** propose M^{me} **Geneviève LEJEUNE** qui accepte, elle est déjà dans cette délégation comme suppléante, elle prend donc la place de déléguée.

M^{me} **Geneviève LEJEUNE** est élue par applaudissements.

Nous cherchons donc deux suppléants.

Le **Président** demande des candidats. M. **Philippe DIEFFENBACHER** demande la fréquence des séances ? M. **Philippe ESSEIVA** répond que se sont entre 4 et 5 séances par année. Des discussions sur la politique régionale, sur le Grand Genève sont très intéressantes et bien étoffées. M. **Christian BRÜGGER** précise que les séances ont lieu le mercredi à partir de 20h00.

M. **Julien ROCH** travaille dans la région depuis longtemps, il a habité la Terre-Sainte, donc connaît l'ouest de la Côte et est impliqué dans diverses associations régionales, politiques et culturelles. Il se porte candidat pour ce poste de 1^{er} suppléant.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** se porte candidat pour le second poste de suppléant.

M. **Julien ROCH** est élu comme 1^{er} suppléant par applaudissements

M. **Philippe DIEFFENBACHER** est élu comme 2^e suppléant par applaudissements

11. Divers et propositions individuelles

M. **Philippe ESSEIVA** exprime que c'est avec une certaine émotion qu'il participe à son dernier Conseil Communal, en tant que Conseiller Communal. L'an prochain il sera assis en Municipalité. Il remercie l'Assemblée pour la confiance accordée et également M. **Christian DUGON** qui lui cède sa place. Il souhaite beaucoup de belles choses à M. **Christian DUGON** pour sa nouvelle fonction de retraité. Pour terminer la soirée, il propose de partager un verre de l'amitié.

12. Annonce de préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** indique les préavis pour le Conseil du 25.03.2023

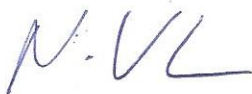
- Préavis sur l'éclairage public
- Remplacement du système de gestion communal.

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun pour leur présence et leur engagement. Il est content du fonctionnement de ce Conseil Communal avec des débats dans l'Assemblée et la bonne implication aux Conseils Intercommunaux. Il réfléchira et fera au prochain Conseil Communal une intervention sur ce qui est acceptable de la part des commissions des finances, de gestion et ad'hoc.

Au nom du bureau du Conseil Communal il souhaite un Joyeux Noël 2023 et une excellente année 2024 à toute l'Assemblée.

La séance est levée à 21h27.

Le Président
Nicolas VOUT



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

